

FICHE TECHNIQUE

Raccordement de barrières de sécurité

Admission numéro : RACC-07-50

Edition : 19/12/2022

Société titulaire

Tubosider SpA

Strada Statale 231, N8/A
12066 Monticello d'Alba
Italie

Barrières de sécurité raccordées

3N.TU-brl.128

Tubosider SpA
Description : Glissière métallique d'accotement
2131/CPR/858_Rev.1

3N.TU-brl.130

Tubosider SpA
Description : Glissière métallique d'accotement
2131/CPR/868

Description du raccordement

Raccordement : 3N.TU-brl.128 / 3N.TU-brl.130

Raccordement sans pièce spécifique

Mode d'évaluation : Vérification documentaire

Performance du raccordement

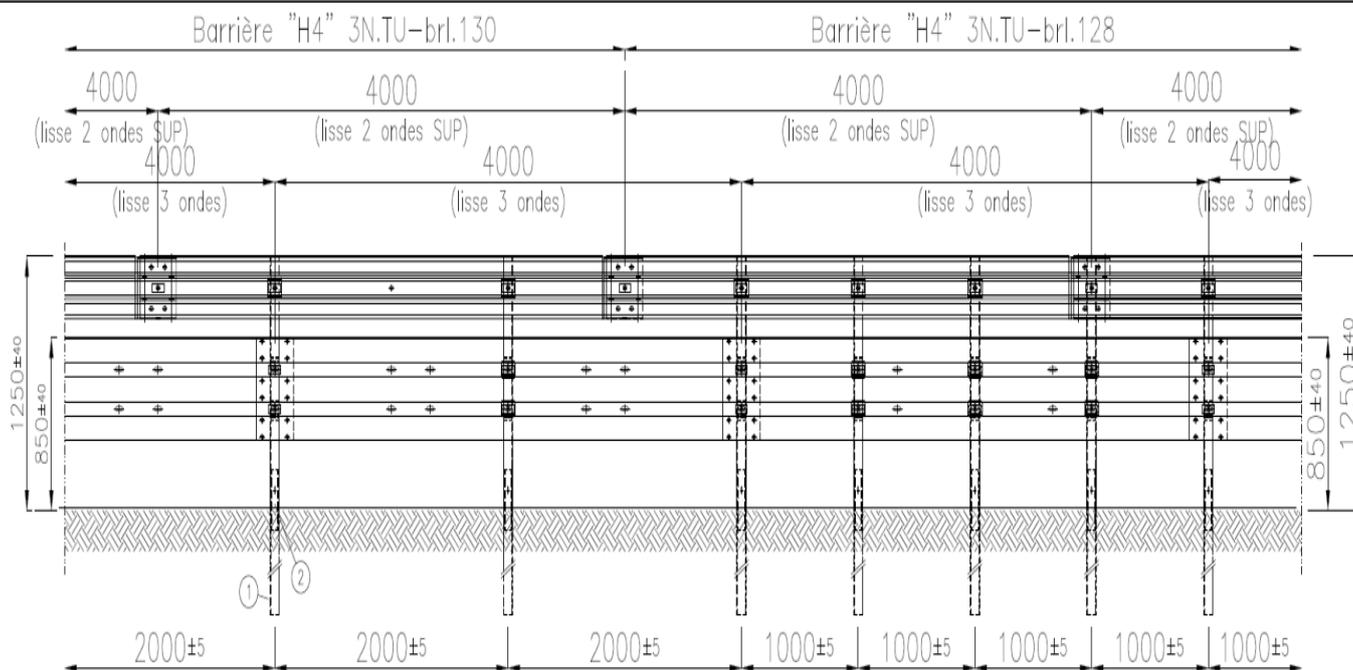
Niveau de retenue :

H4b

Largeur de fonctionnement :

W4 (1,2m)

Plan d'ensemble



La présente fiche technique délivrée par ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de l'attestation de droit d'usage en cours de validité.

DECISION D'ADMISSION
N° RACC-07-50 admis le 17/06/2022

DISPOSITIFS DE RETENUE
RACCORDEMENTS DE CLASSE A

Titulaire :

Tubosider-SpA
Strada Statale 231, N8/A

12066 Monticello d'Alba
ITALIE

Cette décision atteste, après évaluation, que ce raccordement est conforme au référentiel de certification : ASCQUER REFERENCE Raccordement révision 1.

Ce raccordement ne nécessite pas de pièce spécifique, et répond à la classe d'évaluation A "Pas d'évaluation particulière" définie dans l'annexe 1 de l'arrêté.

Conformément à l'arrêté du 2 mars 2009 modifié relatif aux performances et aux règles de mise en service des dispositifs de retenue routiers, ASCQUER a évalué le raccordement entre les barrières de sécurité suivantes :

3N.TU-brl.128
2131/CPR/858_Rev.1
Glissière métallique d'accotement

3N.TU-brl.130
2131/CPR/868
Glissière métallique d'accotement

La présente décision doit obligatoirement être accompagnée de la fiche technique

N° RACC-07-50 du 19/12/2022

Cette décision reste valable tant que les produits concernés ne font pas l'objet de modification, sauf suspension ou retrait par l'ASCQUER. La déclaration des éventuelles modifications est de la responsabilité du titulaire.

En vertu de la présente décision, ASCQUER accorde le droit d'usage de la marque ASCQUER REFERENCE à la société qui en est bénéficiaire, pour la raccordement objet de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions du règlement d'usage de la marque ASCQUER REFERENCE et des règles de certification mentionnées ci-dessus.

Code de sécurité
9AfAf4027662124
La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur
www.ascquer.fr/verification.htm

Pour l'ASCQUER
Le Président
Hervé MANGNAN

Paris, le 16/02/2023